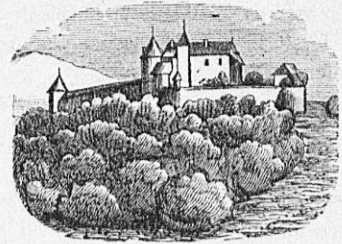




# LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:  
Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50  
» » 6 mois » 2.—  
Pour l'Etranger le port en sus.

Prix du Numéro 15 Cts.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE.

Prix des Annonces et Réclames.  
Annonces: Pour le Canton 10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts. la ligne ou son espace.  
Réclames 50 Cts. la ligne.

Lettres et argents franc de port.

BULLE, le 8 Mai 1885.

## Les gardiens de la loi à Fribourg.

On sait qu'au Grand Conseil du canton de Genève le parti démocratique ou indépendant et le parti radical se comptent à quelques voix près. Les radicaux sont la majorité; mais un jour qu'un certain nombre d'entr'eux n'étaient pas à leurs bancs, les indépendants en profitèrent pour appeler aux fonctions de juge de la Cour de cassation un des leurs, M. Th. Dufour bibliothécaire de la Ville de Genève.

On allait procéder à l'assermentation de l'élu lorsque le Conseil d'Etat intervint et s'y opposa, se basant sur l'art. 100 de la constitution genevoise conçu en ces termes: « Les fonctions de juge, de procureur général et de substitut du procureur général sont incompatibles avec tout autre emploi administratif salarié. »

Le Grand Conseil trouva que le Conseil d'Etat avait raison et M. Dufour, qui ne voulait pas se démettre de son emploi salarié de bibliothécaire, dut renoncer à ses nouvelles fonctions.

On reconnaît que le Conseil d'Etat de Genève nommé par le peuple pour exécuter et faire observer les lois a agi d'une manière tellement correcte qu'agir autrement eût été faillir à son devoir, trahir son mandat et faire preuve d'une faiblesse et d'une condescendance peu dignes d'un gouvernement républicain.

Voilà comment on exécute la loi à Genève. Voyons maintenant comment, dans notre modèle de canton de Fribourg, notre excellent gouvernement lui aussi, fait respecter le premier principe de tout état démocratique qui veut que tous les citoyens soient égaux devant la loi.

L'art. 4 de la loi du 9 mai 1848 sur les préfets est ainsi conçu: *Les fonctions de préfet sont*

*incompatibles avec l'exercice de la profession d'avocat, du notariat, de l'art médical et de la procure, et, en général, avec toute profession dont l'exercice serait placé sous sa surveillance par les lois ou la nature des choses.* Or, un des principaux devoirs du préfet (art. 34 de la même loi) est de veiller particulièrement à l'entretien des routes cantonales et communales de son district.

Lorsqu'en 1859 le Conseil d'Etat fut informé que la section du chemin de fer de Fribourg à Thörishaus serait prochainement ouverte au public, cette autorité édicta, sous date du 13 juin, vu l'insuffisance des lois générales y relatives, les mesures de police nécessaires pour la sécurité publique. L'employé chargé de l'exécution de toutes ces mesures fut naturellement le préfet: aussi, d'après l'art. 6 de ce même arrêté, l'accès des gares, des stations et de la voie en général, est en tout temps ouvert à ce fonctionnaire pour l'accomplissement de ses devoirs.

Eh bien! malgré ces textes de loi formels, malgré l'art. 6 de la constitution fribourgeoise qui statue qu'il n'existe dans le canton aucun privilège de lieu, de naissance, de personne ou de famille, ne voyons-nous pas le préfet de la Gruyère cumuler avec les fonctions de sa charge celles d'administrateur-délégué du chemin de fer Bulle-Romont? Ce fonctionnaire est ainsi son propre contrôleur.

Que deviennent, dans ce cas, nous le répétons, les dispositions de l'art. 4 de la loi sur les préfets qui déclarent les fonctions de préfet incompatibles avec toute profession dont l'exercice serait placé sous sa surveillance?

Combien de temps encore le Conseil d'Etat, chargé d'après l'art. 52 litt. a de la constitution, de l'exécution des lois, tolérera-t-il l'exemple du mépris de la loi que donne encore présentement le premier magistrat du district de la Gruyère?

Nous avons signalé déjà, à plusieurs reprises,

cette violation flagrante de la loi, mais toujours en vain. Il paraît que notre voix n'est pas assez agréable pour être entendue des hauteurs dans lesquelles planent nos Excellences. Aussi appellerons-nous aujourd'hui la *Liberté* à notre secours.

Ce journal a, dans un cas tout à fait analogue, invité, à plusieurs reprises, le Conseil fédéral à faire respecter les dispositions du règlement du 20 mai 1874 sur l'incompatibilité d'autres fonctions ou vocations avec les emplois fédéraux. Nous lui rappellerons entre autres son article du 10 avril 1879, intitulé: *Les bureaucrates et les règlements fédéraux*, ses correspondances de Berne du 23 août 1879 et celles de cette année.

La *Liberté* n'a qu'à signaler l'abus commis, sous ce rapport, par le préfet de la Gruyère, pour que nos autorités y mettent immédiatement le holà, vu son influence connue sur les délibérations du pouvoir exécutif. Le fera-t-elle? Nous en doutons. Car, à plus d'une reprise, ce journal s'est efforcé de nous démontrer que ce qui est mauvais à Berne est excellent à Fribourg. M. Soussens imite en cela ce médecin de Carcassonne qui, visitant un jour un cordonnier atteint de la fièvre typhoïde, le déclara moribond. Le lendemain le trouvant à son ouvrage, il lui demande tout étonné ce qu'il avait pris. « Sur le conseil d'une vieille femme, j'ai mangé des pommes de terre avec du lard, » répondit l'artisan. Tout heureux de cette découverte, notre médecin alla trouver un gypseur atteint de la même maladie et se hâta de lui prescrire le nouveau remède en question. Hélas! le soleil n'avait pas achevé sa course que le disciple d'Esculape comptait à son actif une victime de plus. C'est alors qu'il écrivit dans son calepin: *Traitement de la fièvre typhoïde: pommes de terre avec du lard, bon pour les cordonniers, mauvais pour les gypseurs.* Quand la *Liberté* flétrit les abus qu'elle est à même de découvrir dans l'administration fédérale, elle remplit son devoir, nous lui en savons même gré;

naît parfois dans les cours et les salles des manoirs; c'était plutôt et simplement un de ces longs festins de bon voisinage que l'on improvisait à propos d'une nouvelle réjouissance ou d'un événement de famille.

Comme il arrive presque toujours pour des personnages historiques restés ou devenus très populaires, la légende s'est emparée de la dynastie comtale de Gruyères, et il s'est conservé quelques traditions charmantes qui concernent l'un ou l'autre des comtes, mais qui se rattachent naturellement à leurs qualités personnelles les plus apparentes. Plus d'une de ces traditions vit en dehors des présentes limites de la Gruyère: il en doit être ainsi, puisque les domaines de l'ancien comté s'étendaient bien au-delà de ces mêmes limites, comprenant d'assez vastes portions des contrées qui, à l'est, au sud et à l'ouest, avoisinent le district actuel de ce nom.

La légende suivante est une de ces gracieuses broderies narratives insérées dans l'histoire d'un des comtes. Un pâturage du Pays-d'En-Haut en est le cadre pittoresque.

Un jeune comte de Gruyères, nommé Michel, devint éperdument amoureux de Louise, fille du maître berger de Sadzima; après avoir vainement tenté, par l'entremise de quelques affidés, de la séduire, lui offrant toutes sortes de cadeaux, il se fit couper les cheveux et la moustache, revêtit l'humble bredzon des pâtres, et dans ce travestissement il se rendit à Sadzima pour y demander l'hospitalité. Personne ne le reconnut, sauf Louise, qui n'en souffla mot. Le prétendu vacher l'accompagnait souvent, quand elle allait par les gagnages, et ne négligeait aucun moyen de lui inspirer de l'amour. D'un cœur fier et généreux, très beau de sa personne, il ne tarda guère à allumer dans le sei-

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 10

## DANS LA GRUYÈRE

Impressions de voyage

(Suite.)

« Mais si un destin propice préservait ces vallées ignorées des horribles malheurs qui, en ces temps féroces, désolaient toute l'Europe, il y avait des champs sur lesquels brillait la valeur des montagnards de la Gruyère, des faits d'armes dans lesquels ils versaient leur sang généreusement. Les croisés virent une poignée de ces preux combattre et mourir sous les murs de Jérusalem, autour du comte expiré, leur chef et seigneur. A lui fidèles jusque dans la mort, ils firent de leurs corps un rempart à sa dépouille, aussi longtemps qu'il y eut en eux souffle de vie.

« Le Valais devint plus d'une fois le théâtre des exploits de ces montagnards.

« L'attachement des sujets pour leurs comtes ne fut surpassé nulle part ailleurs. »

Tel est le récit du comte Dandolo. Il aura donc prouvé au lecteur que l'étranger, une fois en contact historique avec les petits dynastes montagnards ne reste pas indifférent à leurs qualités et actions.

Mais si c'est surtout par l'aménité de son caractère que la dynastie gruyérienne provoque la sympathie respectueuse de la postérité, il est juste et nécessaire d'ajouter que les comtes ont su être braves dans l'occasion.

Vers 1346 il surgit un différend entre la maison de Gruyères et les Bernois, ses voisins. Je présume que l'objet du litige était, comme cela arrivait fréquemment, dans ces temps éloignés, entre les petits Etats des Alpes, une question relative à la propriété controversée de certains alpages, les délimitations devant être encore assez incertaines alors; mais il est sûr que le comte régnant, à qui s'adjoignirent quelques nobles valaisans, fit avec ses hommes irruption dans le territoire des Bernois et fit vaillamment prévaloir les griefs qui lui avaient fait prendre les armes.

Les comtes savaient aussi représenter. Peut-être même que le luxe et l'éclat dont ils aimaient à s'entourer dans les occasions solennelles ajoutèrent aux difficultés pécuniaires dont leur maison souffrit longtemps et auxquelles elle succomba.

Au printemps de 1504, Catherine, l'épouse de Simon, seigneur de Blonay, voulut célébrer, par une petite fête arrangée au château de ce nom, la victoire que ses époux avait remportée dans une joute chevaleresque. Plusieurs seigneurs du voisinage, entre autres Hugonnet du Châtelard, Hubert d'Aubonne, Amédée de Pnidoux, y furent conviés; le comte Antoine de Gruyères se trouva également au nombre des invités; il arriva à Blonay avec plus d'appareil que ses pairs: il fit son entrée au château suivi de pages et d'écuyciers, et monté sur un cheval richement enharnaché. Et pourtant la réunion convoquée par la dame de Blonay n'était pas une de ces fêtes solennelles comme il s'en don-

## es Yeux.

médecin oculiste, ophthalmologique partir du mardi 7 ns sur les mala- t, Hôtel des Trois is de 9 heures à P2137L) [1395

## VET

oursuites éré son étude à son de M. Grete- de M. Spühler.

## nerres

paratonnerres es à vapeur et bâ- es, selon prescrip- parations et essais paratonnerres. garanti. Prix mo-

r, constructeur, Alpes, à BULLE.

## mmandation.

L'honorable public binet de coif- u'il ira aussi raser à domicile.

aussi pour tous les qu'il s'efforcera ment et à prix mo-

mann, coiffeur, ôté du ce, maison Python.

## NDRE

transporter, com- aussée et un étage, itation. Couverture [1344 nal indiquera.

## nerres

onné et garanti.

nt pendant 2 ans allation.

paration d'anciens nerres.

DISPOSITION.

Wehner L.L.E. [1407

## k-four

0 avril à la Tui-

ULRICH FRÈRES.

offre [1421

ine de 28 poses. GNIN, avocat, Bulle.

la dynamite

, entrepreneur, à [1432

TE ROUGE.

de chaussures garçons en vue vendues au grand

eurs de la campagne, à votre disposition

sses, l'âme de la soli-

ossibles. S. v. p., fa-

ationale et venez

re, grand'rue à Bulle,

TRENQUE.

ère. Gérant: Ch. Morel.



mais tout en signalant la bûche de paille fédérale, elle ferait bien de parler un peu de la poutre cantonale.

CONFÉDÉRATION

**Tir fédéral.** — Le Central-Suisse fait construire en ce moment, près du viaduc du chemin de fer, à l'entrée de la gare de Berne, un nouveau débarcadère, destiné à faciliter le service pendant le tir fédéral. Les trains spéciaux s'arrêteront-là; les sociétés pourront descendre immédiatement, soit qu'elles viennent du nord ou du sud, sans entrer en gare.

**Faux billets.** — On aurait arrêté au Tessin deux associés de la bande de fabricants de faux billets de banque italiens. D'autres complices auraient été arrêtés en Italie, et le chef à Marseille, au moment où il allait s'embarquer.

**Berne.** — Dans le canton de Berne, il y a 639 fromageries, qui emploient chaque année en moyenne 1,350,487 hectolitres de lait et qui en vendent 82,529 hectolitres aux particuliers. Cette quantité de lait représente une valeur de 18,126,349 francs. Le lait travaillé produit 122,772 quintaux de fromages, qui représentent dans le commerce une valeur de plus de 16 millions.

**Uri.** — On signale à Fluelen un cas réjouissant de tolérance confessionnelle.

Mercredi on enterrait M. Rodolphe Tobler, conseiller d'Etat. Non seulement la commune et le conseil l'avaient honoré de leur confiance, mais encore le clergé catholique romain de l'endroit lui était tout dévoué, quoique M. Tobler ne se fit pas faute de faire connaître qu'il était protestant. Les curés de Fluelen ont accompagné la dépouille mortelle jusqu'au cimetière et lui ont même réservé une place d'honneur.

**Grisons.** — Dans l'élection au Grand Conseil qui a eu lieu à Coire, 5 radicaux et 2 conservateurs ont été élus.

**Genève.** — Le drame de la rue de Coutance. Samedi dernier à Genève, rue de Coutance, une mère qui adorait ses quatre enfants les a tués en leur coupant le cou avec le rasoir de son mari, le sieur Lombardi, tailleur; puis elle a avalé du poison dans l'intention de ne pas survivre à ses enfants.

Pendant la malheureuse femme ne s'est empoisonnée qu'à demi et elle est revenue à elle; il paraît même que malgré ses larges blessures, le plus jeune des enfants, qui n'a qu'un an et demi, pourra être sauvé.

La femme Lombardi a été amenée à cette résolution par un sentiment de haine qu'elle nourrissait contre son mari qui, à tout propos, brutalisait et frappait ses enfants dont la mère était idolâtre. Elle était convaincue que ses pauvres petits seraient toujours malheureux et elle avait décidé de les soustraire à ce malheur en leur ôtant la vie.

Cette femme est évidemment folle. Car si elle avait possédé sa raison, elle n'aurait pas détruit, comme elle l'a fait, ce qu'elle chérissait le plus au monde.

de la jeune fille l'ardeur désirée; mais elle n'en oubliait cependant point à quels dangers son innocence se trouvait exposée, et, ne pouvant, de son côté, surmonter et réprimer sa propre passion, elle résolut de mettre ses soins à amener un dévouement honnête et louable.

Pour cela, notre pastourelle s'étudia à conquérir toujours mieux le cœur du comte; elle y était admirablement favorisée par les vertus ingénues qui formaient sa parure, sa beauté angélique, l'amour qu'elle semblait vouloir lui cacher et qui transparaisait dans chacun de ses mouvements, par cette vie de paix au sein de la solitude, par cette absence enfin de tout objet capable de réveiller chez son amant des pensées d'orgueil ou d'ambition. Combien elle fut rapide, la fuite de ces jours de félicité! Le moment de la séparation était déjà proche; la tristesse se peignait visiblement sur les traits de Michel: vivre sans Louise lui paraissait une chose désormais impossible; la séduire? il lui était interdit de l'espérer; l'enlever? c'était un moyen que son cœur réprouvait. La bergère, qui avait caché à tout le monde et même au jeune comte qu'elle l'avait reconnu, épiait d'un regard attentif la lutte que des sentiments opposés se livraient dans la poitrine de son amant, et, à mesure qu'approchait le moment de la séparation et par conséquent de la décision de son sort à elle, une insurmontable anxiété l'agitait, tout en palissant les roses de son visage. Le jeune homme, voyant ce trouble, se sentait toujours plus certain d'être aimé, et cette délicieuse certitude fournissait à son ardeur un aliment nouveau et puissant.

Le jour où les pères devaient quitter les alpages de Sadzima, ils se trouvèrent tous, comme de coutume, rassemblés autour de leur berger patriarche; l'un d'eux s'avance

CANTON DE FRIBOURG

Une pierre tombale sur la Ligue économique.

La fameuse ligue économique, cette entreprise hypocrite de notre grand Alphonse, vient d'entendre sonner son glas funèbre. C'est le père lui-même de la défunte qui vient d'en annoncer l'agonie et le décès au public.

C'est un enterrement de première classe au milieu de la risée générale.

Mais il fallait à la morte un monument funéraire. Et ce monument des janissaires le lui ont élevé dans la séance du Grand Conseil de Fribourg en Nuithonie de ce jour, 8 mai 1885, en lui immolant en sacrifice l'un de nos derniers fonctionnaires indépendants, l'un des plus capables et des plus irréprochables. Ils ont renvoyé et cassé aux gages M. le chancelier Louis Bourgné.

Poursuivi par la haine des sectaires, M. Bourgné peut être assuré de l'estime et du respect des citoyens honnêtes dont le fanatisme libertard n'a pas encore supprimé la conscience.

A lui nos hommages!

M. Thurler, Romain, de Fribourg, a subi avec succès les examens propédeutiques de pharmacie à l'Académie de Lausanne.

Attention à ce communiqué.

Les Chambres fédérales, avons-nous déjà dit, ont voté une allocation annuelle considérable pour aider au progrès de l'agriculture nationale.

Seulement pour primes à accorder aux reproducteurs de la race bovine, le canton de Fribourg a déjà reçu cette année et l'année passée plus de 6,000 fr. Mais voici encore un autre avis du Département fédéral de l'agriculture, un communiqué comme l'on dit, qui nous fait savoir qu'une somme de 5,000 francs prise sur le crédit fédéral pour l'amélioration de nos races de chevaux est spécialement affectée en primes pour de bons pâturages à poulains.

L'on sait que dans nos pâturages les chevaux et les vaches se supportent parfaitement bien et l'estivage dans de bonnes conditions d'un certain nombre de poulains, avec le troupeau de vaches ou après que le troupeau a passé, serait, nous semble-t-il, aisé à essayer.

Le couvent de la Part-Dieu n'avait-il pas dans le temps des pâturages spéciaux pour les chevaux?

Ce serait une chose à voir. Et puisqu'il y a quelque récompense ou quelque prime à gagner, pourquoi ne concourrions-nous pas aussi bien que nos autres confédérés?

— ALPHONSE. —

Il devient toujours plus célèbre notre Alphonse. On peut dire de l'ambition ce que l'on dit du zèle: il en faut, mais pas trop n'en faut. L'excès est périlleux, même dans les bonnes choses, et à plus forte raison dès lors quand il s'agit d'hypocrisie et d'ambition. Passe encore chez un homme qui a de l'étude et de l'éducation; mais pour un vulgaire brocanteur, le péril devient de l'effondrement, parce qu'il se complique encore du ridicule « qui tue! »

vers lui et lui demande sa fille Louise en mariage.

C'était alors un usage, demeuré longtemps en honneur, que les pères fixaient le jour des noces au terme de l'estivage, et qu'elles se célébraient par un acte religieux dès que la tribu pastorale était rentrée dans ses quartiers d'hiver. Or, il n'y avait pas de doute que le père de Louise ne consentit, vu que le prétendant était un des pères les plus aisés et les mieux renommés de la commune. Le comte, à l'instant, s'élança au milieu du groupe, amenant la jeune fille par la main. — Jamais, s'écria-t-il impérieusement, on ne me l'enlèvera! — Et qui es-tu, dit le vieux père, indigné, pour parler de ce ton parmi nous? — Je suis votre seigneur. A ces mots, la stupéur se peignit sur toutes les physionomies, excepté celle de Louise; muette et pâle, elle attendait. Le comte reprit: Oui, vous voyez, mes amis, jusqu'où l'amour m'a entraîné. Ne t'offense point, bon vieillard! je te rends ta fille, pure comme les anges, mais pour te demander sa main. O chère bien-aimée, tu seras mon épouse. Et mettant un genou à terre devant elle, il lui glissa au doigt l'anneau des fiançailles, muni du consentement et de la bénédiction du vieux père, et assuré de l'assentiment des pères formant cercle.

Le pacage où le comte et Louise eurent coutume, pendant tout un été, de mener paître les génisses garde encore le nom de Louise ou Louise, la fortunée pastourelle, qui devint comtesse de Gruyères.

Supposons que les derniers comtes pussent quitter pour un jour leurs tombes inconnues, et chevaucher, comme ils le faisaient au temps jadis, par les voies et chemins de leurs seigneuries d'autrefois; ils ressentiraient une douce émotion de voir que leur souvenir est encore aimé des descendants

Ainsi est tombé notre grandissime Alphonse, tailleur jouant au grand homme, grenouille voulant se faire aussi grosse que le bœuf. Il fallait être grenouille et demie pour passer du camp de l'opposition au parti gouvernemental, pour briguer la direction du misérable N° 13, pour faire des élections scientifiques, pour dégommer d'honnêtes fonctionnaires et les remplacer par des repris de justice et pour faire les merveilles de la ligue économique. N'est-ce pas encore sous le règne de ce modèle des vertus privées et publiques que l'on a parlé du système des adjudications « à l'œil », de l'emploi des deniers des contribuables pour combler les déficits électoraux et ceux du *Chroniqueur*, à l'époque où il était métamorphosé en moniteur gouvernemental?

Mais prenons au hasard un fait rentrant directement dans le cadre de son dicastère. On sait que notre excellent gouvernement était sommé par ses fidèles d'opérer la correction de la route de Tavel, par exemple. Il fallut donc s'exécuter et un crédit de 15 ou 20,000 fr., je ne sais au juste, fut affecté à cette œuvre indispensable. Avec son sourire scientifique Alphonse dit alors à ses agents: « Puisqu'il leur faut cette route et que nous ne pouvons sortir de l'allocation budgétaire de 15,000 fr., flanquez-leur un tracé quelconque, fût-il pire que l'ancienne route. » On établit alors, à côté de l'ancien calvaire du Schönenberg, presque parallèlement, à quelques cents pieds de distance, un autre calvaire à peu près identique au premier, et voilà votre route, ô allemands! Elle escalade la colline du Schönenberg, depuis Bellevue, par une rampe un peu plus régulière, mais tout aussi pénible, parce qu'elle est plus longue; et, arrivé au sommet, on redescend de l'autre côté, comme par l'ancienne route. En pratiquant au point culminant une tranchée de plusieurs mètres de profondeur, on eût réalisé une amélioration et fait un tracé convenable. Cette tranchée eût coûté quelque chose comme 1,500 fr., ce qui dans un devis de 20,000 fr. ne formait pas une différence sérieuse quand la voie en était améliorée de plus de moitié. Au lieu de cela, et alors qu'aujourd'hui les tranchées et nivellements s'imposent dans toute construction de route pour aplanir les dos d'âne, on s'est borné à faire au sommet du dit calvaire une tranchée à la vieille mode, d'environ un mètre! Que le public aille voir cette merveille, il en vaudra la peine.

Notre Alphonse ne peut donc toucher à quoi que ce soit sans commettre d'immenses bévues. Est-ce qu'une fée lui aurait jeté un mauvais sort? Elections, éloquence, adjudications militaires et autres, Marsens, Drognens, trafics d'évêchés, ligues économiques, tout jusqu'aux travaux publics, reçoit l'empreinte néfaste de ce génie en demie-aune. O libertards, procurez-vous encore un faiseur de ce calibre (vous qui faites profession d'acheter cette marchandise), un autre diplomate comme Progin par exemple, et, dans une année nous vous donnerons des nouvelles de votre excellent gouvernement.

GRUYÈRE

L'œil de Berne.

La présence de l'expert fédéral aux concours de l'espèce bovine a décidément agacé les nerfs de notre presse libertarde. On se sent humilié; on le serait à

de leurs sujets, mais ils auraient peine à reconnaître la physionomie de ce qui fut leur comté. Leur cœur se serrerait, et, prêts à redescendre dans leurs tombeaux, ils chuchoteraient entre eux: « Allons nous rendormir du sommeil éternel pour ne plus jamais nous en réveiller, car nous ne sommes réellement plus de ce monde, plus de ce pays dont l'aspect a tant changé depuis nos temps; nous n'appartenons plus à cette population mélangée, dont le caractère et les mœurs paraissent avoir subi de si profonds changements. Où sont les costumes d'autrefois? Que sont devenus nos meubles? Quelqu'un suit-il encore les usages du bon vieux temps? Où retrouver la simplicité cordiale des mœurs de nos contemporains? Qu'a-t-on fait de nos belles et grandes forêts? Pourquoi ces modernes Gruyériens ont-ils laissé s'émietter notre château de Montsalvens? Que signifient ces poteaux plantés à des intervalles égaux et reliés entre eux par un ou deux fils d'archal? Et cette machine qui roulat aujourd'hui si vite vers Bulle renouveau, qu'elle semblait devoir l'éventrer, qu'amenait-elle avec son bruit traquant et les tourbillons de fumée qu'elle vomissait, traînant après soi, avec une aisance incroyable, une quantité de chars cons-truits comme de jolies chambres, ou comme de mignonnes maisonnettes? Et cette façon d'éclairer, la nuit, les rues de notre Bulle fidèle, c'est sans doute l'œuvre d'un nouveau Lucifer! Et notre chère résidence de Gruyères, de quelle décadence, hélas! Non, mes pairs, nous ne sommes véritablement plus de ce monde, hâtons-nous de rejoindre nos aïeux. »

(A suivre.)

moins. Ce contrôle qui laisse per- qu'on a ressenti d

La bonne press de nos population presque déclaré s reux canton, doté mission triée tou Encore un pas e clair résultat de l admiration, presc aptitudes de notre

Eh! bien, Mess capables de l'an p nier concours. Le nage se démener tion de son incap

Vrai est-il que, à nos voisins de V les choses se sont dernière. Aussi, p nous vu le même l'an passé, par nos tenir le premier r de Berne a produ

Nous le constat lioration. Le recou tement fédéral de succès; nous les e lais fédéral, justice d'une coterie sans fédéral, on ne co producteur et on de *minime import* promoteurs de lig semblable monnaie

Nous ne laisser mercier vivement l'Agriculture d'avo éleveurs et encour cela, l'interprète d gruyériens.

Messieurs de la dépit que vous en vous êtes sous l'ex et quantes fois qu profit, nos intérêts de l'égalité, nous a sation préalable de laire et vigilante q

A propos du con qui a été tenu à grand nombre de p Pagne, faire une associations pleinem

Il est d'usage co se tiennent à Bulle accès. On a compr ait eu lieu hors de l'adie qui s'y était compris, c'est qu'o tif, le concours de à Epagny. Il était Bulle fût maintenu de bétail de Bulle rendre, sans dange également que la voyée juste au len au lieu de voir le comme chacun s'y

Messieurs les ad savez ou vous ne possède un cabaret concours, alors qu aux frais de l'Etat, surtout de la part préfet à l'intuition les privilégiés de la dant que nous y so corde assez avec le

Quant à vous, ments du chef-lieu, lents souveraines petit pied, et con impôts.

Société gruy

L'assemblée de d'agriculture a ét grande salle de l' ble.

Aussi bien y a qui intéresse viv

M. le général C et avec beaucoup au bilieux régent la parole à M. le



moins. Ce contrôle a surexcité la gent gouvernementale qui laisse percer, entre les lignes, le secret dépit qu'on a ressenti de cette surveillance venue de Berne.

La bonne presse a cherché à amoindrir, aux yeux de nos populations, le rôle de l'envoyé fédéral. On a presque déclaré sa présence inutile dans notre heureux canton, dotés comme nous le sommes d'une commission triée tout entière dans la première classe. Encore un pas et on ne manquait de dire que le plus clair résultat de la mission de l'expert, avait été une admiration, presque une extase devant les hautes aptitudes de notre commission bovine!

Eh! bien, Messieurs, pas tant de jabolage! les incapables de l'an passé ont peu appris depuis le dernier concours. Le public a pu voir tel ou tel personnage se démener et faire de la suffisance en proportion de son incapacité.

Vrai est-il que, grâce au nouveau règlement copié à nos voisins de Vaud et surtout à l'œil de Berne, les choses se sont passées plus carrément que l'année dernière. Aussi, pour ne citer qu'un exemple, avon-nous vu le même taureau de M. Jean Pipoz déclaré, l'an passé, par nos savantissimes jurés, presque un rebut, tenir le premier rang au concours d'Epagny. L'œil de Berne a produit son effet.

Nous le constatons donc avec plaisir, il y a amélioration. Le recours des 130 signataires au département fédéral de l'agriculture a été couronné de succès; nous les en félicitons. Ils ont trouvé, au Palais fédéral, justice et protection contre l'exploitation d'une coterie sans vergogne. Ah! c'est qu'au Palais fédéral, on ne couvre pas de dédain l'artisan et le producteur et on ne taxe pas l'agriculture d'affaire de *minime importance*. Ce n'est que parmi les grands promoteurs de ligue économique de Fribourg, que semblable monnaie a cours.

Nous ne laisserons pas passer l'occasion sans remercier vivement le chef du Département fédéral de l'Agriculture d'avoir pris en mains les intérêts de nos éleveurs et encouragé leurs efforts. Nous sommes, en cela, l'interprète de la grande majorité des exposants gruyériens.

Messieurs de la secte régnante, nonobstant tout le dépit que vous en ressentez, prenez-en votre parti, vous êtes sous l'œil de Berne. Et sachez que toutes et quantes fois qu'il vous plaira de froisser, à votre profit, nos intérêts légitimes et de violer les règles de l'égalité, nous aurons encore recours, sans autorisation préalable de votre part, à cette Autorité tutélaire et vigilante qui vous ramène au devoir.

A propos du concours des collections ou familles, qui a été tenu à Epagny, nous avons entendu un grand nombre de personnes de Bulle et de la campagne, faire une observation à laquelle nous nous associons pleinement.

Il est d'usage constant que les concours de bétail se tiennent à Bulle, comme point central et de facile accès. On a compris que le concours des 9 et 10 avril ait eu lieu hors de Bulle, en raison du cas de maladie qui s'y était déclaré; mais ce qu'on n'a pas compris, c'est qu'on ait également déplacé, sans motif, le concours des collections et tenu ce concours à Epagny. Il était étrange en effet que la ville de Bulle fût maintenue en interdit et que les collections de bétail de Bulle pussent circuler en ville et se rendre, sans danger, à Epagny. Il a paru étrange également que la levée officielle du ban ait été renvoyée juste au lendemain de la réunion d'Epagny, au lieu de voir lever ce ban 48 heures plus tôt, comme chacun s'y attendait.

Messieurs les administrés, en voici la raison. Vous savez ou vous ne savez pas que notre petit préfet possède un cabaret à Epagny. Et certes, un jour de concours, alors que la gent officielle boit et mange aux frais de l'Etat, n'est pas une aubaine à dédaigner, surtout de la part d'un cabaret préfectoral. Notre préfet a l'intuition de la maxime qui a cours parmi les privilégiés de la secte régnante: Jouissons pendant que nous y sommes! Ce désintéressement s'accorde assez avec le cumul illégal qu'on connaît.

Quant à vous, négociants et teneurs d'établissements du chef-lieu, acceptez sans murmure les volontés souveraines et désintéressées de nos Gessler au petit pied, et contentez-vous de payer amendes et impôts.

#### Société gruyérienne d'agriculture.

L'assemblée de hier de la Société gruyérienne d'agriculture a été excessivement fréquentée. La grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Bulle était comble.

Aussi bien y avait-il l'attrait d'une discussion qui intéresse vivement nos agriculteurs.

M. le général Castella qui préside admirablement et avec beaucoup de tact et de goût, n'en déplaise au bilieux régent des Granges, a d'abord donné la parole à M. le syndic Glasson, puis à M. Olivier

Geinoz, puis à M. le D<sup>r</sup> Pégaitaz, à M. Fréd. Murith, à M. Jos. Gaillard et à M. le notaire Favre.

La réunion qui comptait peut-être plus de deux cents membres a décidé par toutes les voix sauf deux, d'exprimer à l'autorité communale de Bulle le désir que la foire de la St-Denis fût avancée et fixée au jeudi avant la fête de St-Denis au lieu de l'être sur le jeudi après, comme cela a été le cas jusqu'à présent.

M. le syndic Glasson a tenu pendant quelques instants l'auditoire suspendu à ses lèvres par une excellente conférence sur la fabrication du fromage.

M. Olivier Geinoz a parlé de la tenue des chalets et des pâturages en une charmante causerie qui a été couverte d'applaudissements.

M. le D<sup>r</sup> Pégaitaz a signalé le danger de laisser exposés à l'air et au soleil les cadavres d'animaux péris. Il faut les enfoncer de façon qu'il y ait au moins 2 pieds de terre dessus. Les corps en putréfaction produisent un poison qui peut être conduit par les eaux potables ou apporté par des mouches et ainsi occasionner soit des fièvres typhoïdes, soit des maladies charbonneuses par la piqure des mouches sur le corps des hommes et des animaux.

On a parlé français et patois. M. Pégaitaz surtout a exposé ses utiles conseils d'hygiène dans un parfait patois gruyérien. D'unanimes applaudissements lui ont prouvé combien il avait été prisé et agréable à l'assemblée.

Nous désirerions pouvoir reproduire *in extenso* toutes les bonnes choses qui ont été dites dans la belle réunion de la Société gruyérienne d'agriculture tenue hier à l'Hôtel-de-Ville. Peut-être, si Messieurs les conférenciers veulent bien nous aider, donnerons-nous plus tard sous le titre de *causeries agricoles* les excellents conseils que nous avons entendus.

Ce qu'il y a d'encourageant, c'est l'empressement que mettent nos amis de la campagne à assister aux séances. Et ils s'en vont contents.

Une bonne chose aussi sur laquelle il faudra persévérer, c'est l'absence d'apparat ou de décorum. On est là entre amis, entre agriculteurs et amis de l'agriculture; on cause familièrement en français ou en patois, peu importe; chacun peut dire son mot, faire valoir son avis: pas de ces discours qui finissent toujours par ennuyer, tant beaux et éloquentes soient-ils.

#### A M. Progin, inspecteur des écoles.

Monsieur,

Tout d'abord, une explication.

Je vous ai pris à partie personnellement, non parce que vous êtes broyart, mais parce que vous êtes le directeur responsable du *Fribourgeois*. M. Ackermann me l'affirmait, l'an dernier, et M. H. Thorin m'assurait, en présence de témoins, qu'il était absolument étranger à vos attaques contre moi et qu'il les désapprouvait.

Je ne veux pas, pour mon compte, fatiguer ou amuser le public d'un débat que vous soutenez à coups de mensonges et de grossières plaisanteries. Je me bornerai à donner un démenti à votre lourde prose qui embellit, pendant cinq colonnes durant, le dernier numéro de votre journal, me réservant de porter la lutte sur autre terrain. Je me réserve aussi de faire apparaître en scène, cette figure de vieux Silène, votre correspondant de Fribourg qui signait dernièrement un *Gruyérien*, ce haut magistrat que j'ai été soufflé chez lui, pour flagrant délit de calomnie, et qui se cache derrière vous pour frapper à couvert. La Suisse pourra apprécier, une fois de plus, le valeur de ce Capharnaüm fribourgeois, administratif et judiciaire, et elle verra si nous avons raison de nous plaindre.

Vous aurez beau, Monsieur, continuer à injurier; des injures ne sont pas des raisons. Vous ne me ferez pas sortir des règles de bienséance dont je ne me suis jamais départi en parlant en public. Toute la contrée peut témoigner que les provocations, les calomnies et les grossièretés sont de votre côté.

En parant vos coups, je n'ai atteint que vos fonctions publiques de rédacteur et d'inspecteur scolaire, fonctions que j'ai le droit de discuter. J'abandonne à vous et à vos co-rédacteurs le triste monopole de faire de la polémique en violant le sanctuaire de la vie privée.

Je vous ai dit mon sentiment, il y a trois semaines. Mon droit de représailles dont je n'ai usé que tardivement, m'autorisait à suivre votre fameuse devise: *œil pour œil, dent pour dent*. J'ai été sévère, mais poli, au dire de tout le monde. Je vous ai appelé *Monsieur l'inspecteur*, et vous vous servez, en m'adressant la parole, d'un langage qui n'a cours que chez les communards, en m'appelant *citoyen*.

Vous écrivez des choses que vous savez être fausses (je vous le prouverai), vous entassez vilénies sur vilénies, et vous ne reproduisez pas les rectifications afin que vos lecteurs ne puissent entendre que votre cloche. Ce n'est plus du journalisme, c'est du pamphlet. Quand des rédacteurs défenseurs des principes catholiques et revêtus de hautes fonctions publiques, on sont là, il n'y a plus qu'à se détourner avec dégoût et à passer.

Je relèverai de votre dernier morceau quatorze, *en rage majeure, avec beaucoup d'invectives à la clef*, un passage qui a particulièrement charmé le public.

Vous vous arrogez, à nouveau, la mission de parler au nom de la religion en danger, et c'est pour mettre en garde la population contre les embuches sataniques de la Société d'agriculture et surtout contre les pieds fourchus et les cornes de son Président, que vous avez élevé la voix, le dimanche des Rameaux.

Voyons, Monsieur Progin, il faudrait varier un peu ce thème et ne plus réchauffer toutes ces tartufferies démodées auxquelles personne ne croit plus.

Qui donc menace et compromet la religion, si ce n'est le parti des hypocrites, qui est le vôtre.

J'ai l'honneur, Monsieur, d'être votre très humble serviteur.

Bulle, 7 mai 1885.

CASTELLA, général.

M. *Nicolo Ansaldo*, le chansonnier populaire, que nous connaissons tous pour l'avoir entendu plusieurs fois déjà à Bulle, nous prie d'annoncer qu'il sera de nouveau chez nous samedi et dimanche.

Il exécutera entre autres deux récentes compositions: *Les Forgerons de l'avenir* et *Les Revanches du travail*, outre bon nombre de nouveautés.

Nous avons le plaisir de donner aujourd'hui une charmante pièce de vers d'un poète gruyérien qui s'aventure hardiment sur les brisées des Glasson, Sciobéret, Bornet, Majeux, Sterroz et autres.

Merci au jeune poète. Courage et persévérance. Il y a du bon, beaucoup de bon.

Après cette première pièce, nous en donnerons d'autres du même auteur. Car nous espérons que, pour habiter le Parnasse, notre ami le poète ne nous oubliera pas.

#### OMBRE.

Dans les plaines arides ou fertiles  
Aux rives de l'Oxus assyrien,  
Alexandre et Porus, pour des amours futiles  
Ont combattu jadis pour fonder rien.  
Aujourd'hui, la Russie et l'Angleterre  
Qui veulent se partager la terre,  
Discutent sur la tête de l'Afghan  
S'il faudra se coiffer d'Astrakan  
Ou de simple étoffe indienne.  
En fait de coiffe, moi, je préfère la mienne.  
Je ne dispute rien,  
Mais je me coiffe bien.

D'une femme aux yeux bleus qui jadis me sourient  
Quand, au natal bameau, nos jeunes ans fleurirent.  
A ce doux souvenir,  
Je vois mon amour revenir!

30 Avril 1885, le soir, en lisant « La Gazette. »

LE PROMENEUR.

#### ÉTRANGER

Aujourd'hui, la perspective est de nouveau à la paix. L'Angleterre et la Russie ont échangé des déclarations par lesquelles elles acceptent de soumettre leur différend à un arbitrage.

C'est l'empereur Guillaume ou le roi de Danemarck qui sera probablement choisi pour vider la difficulté.

La paix paraît tellement assurée qu'immédiatement la Banque d'Angleterre a descendu son escompte au 3%; et vous savez qu'il n'y a pas de garant de la paix plus sûr que celui-là.

— La France aussi en est à ratifier la paix conclue avec la Chine.

Voilà donc deux grandes puissances qui vont de nouveau pouvoir se vouer aux travaux de la paix.

— Il ne reste que l'affaire du Soudan où les Anglais ne sont pas encore près d'avoir raison du Mahdi.

— Il y aura dans quelques temps, à Anvers en Belgique, une grande exposition internationale des animaux reproducteurs des espèces bovine, chevaline et ovine. C'est regrettable que le gouvernement n'en ait pas avisé nos éleveurs. Comme à Amsterdam, il est certain que nos vaches et nos taureaux n'auraient pas fait trop mauvaise figure à côté des races anglaises, françaises, allemandes, belges ou hollandaises.

Mais voilà, est-ce que l'agriculture mérite la sollicitude gouvernementale? C'est de si peu d'importance chez nous!

**A ce numéro est joint un supplément.**



### Société des Carabiniers de BULLE.

Dimanche, 10 mai, dernier **exercice de tir** pour les militaires sociétaires, astreints au tir réglementaire de 30 cartouches. Cibles à 225, 300 et 400 mètres. [1456]

### Mises d'Immeubles.

Lundi, 1 juin prochain, de 2 à 5 heures, à l'auberge de la *Cantine à Avry-devant-Pont*, le soussigné exposera à vendre en mises publiques, sous de favorables conditions, les immeubles suivants, désignés sous les art. 190, 191, 339 du cadastre de la commune de Avry-devant-Pont, lieux dits « *A l'Epenaz* », pré de 2 hectares 73 ares (7 1/2 poses) — « *Bois Derrey* », bois de 12 ares (134 perches).  
Bulle, 7 mai 1885.  
1458] **Alex. Andrey**, notaire.

### Mise de Bétail.

La mise de bétail annoncée par le soussigné, à la Tour-de-Trême, aura lieu **lundi 11 mai** à 9 heures du matin, au lieu de mardi 12, jour sur lequel elle a été annoncée précédemment.  
1455] **Gratien Francey**, laitier.

**M. BUGNON**, Chirurgien-Dentiste à Fribourg sera à **Romont, Hôtel du Cerf**, mardi 12 mai — à **Bulle, Hôtel de l'Union**, mercredi 13 mai, ainsi que tous les jours de foire.  
1452] Consultations gratuites.

### AVIS.

**M. Albert Demierre, chirurgien-dentiste**, ouvrira son cabinet le 12 mai courant, veille de foire, à **Bulle**, au 2<sup>me</sup> étage de la maison dite des *Chanoines*, près de l'église.  
Extractions de dents. Aurifications. Dents artificielles. [1451]

### DOMAINE

Pour cause de départ, à vendre à la frontière des cantons de Vaud et Fribourg et à 15 minutes d'une station de chemin de fer, un excellent domaine de 680 ares (environ 19 poses fribourgeoises), en prés et champs, avec vaste bâtiment neuf, le tout en un seul mas. Source intarissable.  
Pour le même motif, on offre à vendre un **hangar** à déplacer.  
S'adresser au **notaire J. Galley**, à **Oron**. (P 2293 L) [1453]

### A VENDRE

**Ciment de la Porte de France**, à prise prompte et prise lente, chez **N. Remy**, voiturier.  
Prix avantageux. [1457]

### A VENDRE

**3 chars à ressorts** différents. S'adresser chez **Gorgon Jolliet**, charron, **Bulle**. [1462]

### Placements hypothécaires

au 4 1/2, 4 3/4 et au 5 0/0, suivant garanties. — S'adresser au [1216] **Notaire Favre**, **Bulle**.

### VIN ROUGE

**Garanti naturel**  
à 60 et 65 cts. le litre, franco dans toutes les gares S. O. S. (P 2264 L)  
**Chollet-Sprintz**,  
1441] **Rue Neuve — Lausanne**.

### DEPOT DE

**Vins blancs et rouges** ouverts et en bouteilles, à des prix avantageux, chez [1439] **Auguste Peyraud**, à **BULLE**.

## Rectification de Foire à Bulle.

Le public est prévenu que la foire du mois de mai de Bulle, que certains almanachs annoncent sur le jeudi, 14 du dit mois, jour de l'Ascension, aura lieu la veille, soit le **mercredi 13 courant**.

Avis est également donné que le **ban** mis sur le bétail de la commune de Bulle, est levé, à partir du 30 avril écoulé.  
Bulle, le 1<sup>er</sup> mai 1885.

Par ordre :  
SECRETARIAT COMMUNAL.

## SOUSSION.

La commune de **Bulle** ouvre un concours pour la **construction d'un canal en tuyaux de ciment** depuis l'Hôtel du Cheval-Blanc jusqu'au coin de la maison Saudan (ancienne clouterie Nigg) près la tannerie Glasson.

Le cahier des charges est à consulter au Bureau de ville, où les soumissions devront être déposées, sous pli cacheté jusqu'au samedi 9 mai courant, à 6 heures du soir.

Bulle, le 1<sup>er</sup> mai 1885.  
1449] Par ordre : **Le Secrétaire communal**.

## Joseph Lateltin-Anthonioz

88 Rue de Lausanne 88 — FRIBOURG — 88 Rue de Lausanne 88

### Grande vente en liquidation

au prix de facture, des marchandises formant le fond du magasin, telles que : Haute nouveauté pour dames et messieurs, jupons confectionnés, châles, flanelles, shirting, toiles de fil, services damassés, couvertures de lits et de voyage, coutil, tapis en tous genres, foyers et carpettes, paillasons, rideaux, damas repsjute, foulards, mouchoirs, etc. (O. Fr. 276) [1460]

Mardi et Mercredi prochain

Au n° 17 de l'Hôtel de Ville à Bulle

## GRAND DEBALLAGE

DE

## CHAUSSURES

Les plus solides, et le meilleur marché.

Profitez de l'occasion !

[1462]

## Changement de domicile.

**M. Ed. Schneider**, tailleur, avise l'honorable public qu'il a transféré son domicile dans la maison de **M. Alexandre Desbiolles, horloger**.  
Il tient à la disposition du public un magnifique choix d'étoffes en tous genres. 20 % meilleur marché que celles offertes par les voyageurs.

1434] **Ed. Schneider, tailleur**.

## Chapeaux Gruyériens

Au grand magasin de **BOSSON fils, chapelier**, à Bulle

— sous le Bureau des Télégraphes —

choix immense de **chapeaux de feutre** en tous genres, surtout le grand bord, forme haute, surnommé le « *chapeau à coups de poings* », souple et résistant à la pluie. — **Chapeaux** nouveautés pour hommes, jeunes gens et enfants. — **Bonnets et casquettes**. — **Chapeaux de communion et confirmation**. — Choix incomparable de **chapeaux de paille** en toutes formes, couleurs et qualités, et pour tout âge, vendus à des prix exceptionnellement bon marché. — **Réparation de chapeaux**.

Grand assortiment de **blouses**, coton et fil, vendues à des prix défiant toute concurrence.

**Spécialité de tabacs et cigares**. — Articles de fumeurs. Cannes, parapluies, porte-monnaie, brosse à dents, verrierie, cartes à jouer, bouchons, pantalons, gilets, chemises, valises, cravattes, faux-cols, sacs de voyage. — Grande liquidation de **faïence et poterie**.

Se recommande à sa nombreuse clientèle  
1373] **BOSSON fils, chapelier**.

## Vente d'Immeubles en co-propriété.

Lundi 25 mai courant, de 2 à 5 heures de l'après-midi, le notaire soussigné exposa à vendre en mises publiques, au **Maréchal-Ferrant à Charmey**, les immeubles ci-après désignés.

COMMUNE DE CHARMEY.

- Art. 817. Au village, jardin, 2 ares 29 mètres (25 perches 40 pieds).
  - Art. 818. Au village, pré de 13 ares 23 mètres (147 perches).
  - Art. 816. Au village, **habitation, grange, écurie et place** de 203 mètres (22 perches 60 pieds).
  - Art. 819. **La Combaz**, N° 213, **grange, écurie**, de 1 are 6 mètres (11 perches 80 pieds).
  - Art. 820. **La Combaz**, pré de 2 hectares 63 ares, 79 mètres (7 poses 131 perches).
  - Art. 828. **La Gottaulaz**, fenil 5 perches 50 pieds.
  - Art. 829. **La Gottaulaz**, pré de 1 hectare 93 ares 77 mètres.
- Droit d'abreuvement en cas de besoin, pour la grange art. 893 et le sentier pour les art. 893, 894.  
Bulle, le 1<sup>er</sup> mai 1885.  
1448] **Alexandre Andrey, notaire**.

## Avis et recommandation.

Le soussigné avise l'honorable public qu'il a ouvert un **cabinet de coiffeur** à **BULLE**, et qu'il ira aussi raser et couper les cheveux à domicile.

Il se recommande aussi pour *tous les travaux en cheveux* qu'il s'efforcera d'exécuter promptement et à prix modiques.

**Meier-Salzmann, coiffeur**, à côté du **Café du Commerce**, maison Python.

Dès aujourd'hui

## BAINS ET DOUCHES

à l'Hôtel des Alpes

tous les jours de beau temps.  
On peut prendre des abonnements pour 10 bains. [1438]

## Montbarry

LE 15 MAI

OUVERTURE

DE

## l'Hôtel et des Bains

Se recommande

**Alphonse Wæber**, tenancier de l'Hôtel de l'Union à BULLE.

1427]

## AVIS

à l'honorable public de la ville et de la campagne

## Grande Liquidation de MONUMENTS

à des prix excessivement bas.

**Marchini, marbrier**, près de l'Hôtel de l'Écu. [1323]

## Joseph Moura à Bulle.

**Vins blancs** vaudois. — **Vins étrangers**. — **Vins fins** en bouteilles, tels que : **Madère, Malaga, Marsala, Malvoisie doux, Bordeaux**, etc. [1423]

**Vin d'Asti** à fr. 1. 50 la bouteille.

**Épicerie et Liqueurs** diverses. **Lessive Phénix véritable**.

## Paratonnerres

**Système perfectionné et garanti**.  
Vérifiés gratuitement pendant 2 ans après installation.

Vérification et réparation d'anciens paratonnerres.

RÉFÉRENCES À DISPOSITION.

**Gustave Wehner** à BULLE. [1407]

## A VENDRE

Deux grands **coffres de voyage**, presque neufs. — S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [1422]

## On offre

à faner un **domaine** de 28 poses. S'adresser à **M. MAGNIN**, avocat, Bulle. [1421]

## On trouve de la dynamite

chez **Jos. Crotti**, entrepreneur, à **Bulle**. [1432]

## A VENDRE

Un **grenier** à transporter, comprenant le rez-de-chaussée et un étage, pouvant servir d'*habitation*. Couverture en tuiles. [1344]  
Le bureau du journal indiquera.

Imprimerie de la *Gruyère*. Gérant: Ch. Morel.

# Sup

de races

Frib

2 primes

1 Reynaud, J

2 Lauper, Gu

1 prime

1 Fischer, Ma

4 primes

1 Peiry, Etie

2 Riedo, Arn

3 Roulin, Pau

4 Diesbach, L

TA

11 prime

1 Wæber, frè

2 Reynaud, J

3 Clément, fr

4 Jerly, frères

5 Clerc, frères

6 Jerly, Louis

7 Margueron,

8 Ruprecht, I

9 Wæber, Ulr

10 Ruprecht, I

11 Bertschy, fr

16 prime

1 Roulin, Pau

2 Esseyva, Pi

3 Mauron, frè

4 Roggo, Pier

5 Clerc, frères

6 Jungo, Pier

7 Kolly, Jacqu

8 Kolly, Elisa

9 Portmann, J

10 Ruchti, Jean

11 Genouit, frè

12 Horner, Pier

13 Ruchti, Jean

14 Werro, Jean

15 Biland, frèr

16 Cottet, Amé

2 primes

1 Bertschy, fr

2 Oberson, An

7 primes

1 Bovet, Louis

2 Mettraux, la

3 Diesbach, L

4 Aebischer, P

5 Wæber, Ulri

6 Reidy, Fran

7 Demierre, A

ROI

3 primes

1 Dumas, frèr

2 Grandjean, J

3 Blanc, Josep

4 primes

1 Clerc, Pélagi

2 Perroud, frè

3 Rhéme, Alex

4 Droux, Fran

TAU

7 primes

1 Rial, Joseph

2 Pury, Martin

3 Donzallaz, fr

4 Margueron,

5 Chatton, frèr

6 Menoud, Jac

7 Python, Xavi

12 primes

1 Vauchez, Jul

2 Clément, Pau

3 Menoud, Alex



# Supplément au N° 19 de la Gruyère

Résultat des concours  
de races bovine et porcine. — 1885

(Suite et fin.)

**Fribourg, les 7 et 8 avril**

VIEUX TAUREAUX

2 primes de 1<sup>re</sup> classe de 150 francs.

- 1 Reynaud, Joseph, à Farvagny-le-Grand.
- 2 Lauper, Guillaume, à Chevilles.

1 prime de 2<sup>me</sup> classe de 100 francs.

- 1 Fischer, Martin, à Grangeneuve.

4 primes de 3<sup>me</sup> classe de 70 francs.

- 1 Peiry, Etienne, à Treyvaux.
- 2 Riedo, Arnold, à Morvins.
- 3 Roulin, Paul, à Treyvaux.
- 4 Diesbach, Louis, à La Schurra.

TAUREAUX DE 1 A 2 ANS.

11 primes de 2<sup>me</sup> classe de 50 francs.

- 1 Wæber, frères, à Alterswyl.
- 2 Reynaud, Joseph, à Farvagny-le-Grand.
- 3 Clément, frères, à Ependes.
- 4 Jerly, frères, à Treyvaux.
- 5 Clerc, frères, à Farvagny-le-Petit.
- 6 Jerly, Louis, à Neyruz.
- 7 Margueron, Joseph, à Villars-les-Jones.
- 8 Ruprecht, Frédéric, à Fillistorf.
- 9 Wæber, Ulrich, à Schmitten.
- 10 Ruprecht, Frédéric, à Fillistorf.
- 11 Bertschy, frères, à Rohr.

GÉNISSES

16 primes de 2<sup>me</sup> classe de 50 francs.

- 1 Roulin, Paul, député, à Treyvaux.
- 2 Esseyva, Pierre, à Tinterin.
- 3 Mauron, frères, à Bourguillon.
- 4 Roggo, Pierre, à Fillistorf.
- 5 Clerc, frères, à Farvagny-le-Petit.
- 6 Jungo, Pierre, à Galmitz.
- 7 Kolly, Jacques, à Essert.
- 8 Kolly, Elisabeth, à Essert.
- 9 Portmann, Joseph, à Jetschwyl.
- 10 Ruchti, Jean, à Chevilles.
- 11 Genoud, frères, au Petit-Rome.
- 12 Horner, Pierre, à Essert.
- 13 Ruchti, Jean, à Chevilles.
- 14 Werro, Jean, à Roesch.
- 15 Biland, frères, à Marly-le-Petit.
- 16 Cottet, Amédée, à Farvagny-le-Petit.

VERRATS

2 primes de 1<sup>re</sup> classe de 40 francs.

- 1 Berstchy, frères, à Balliswyl.
  - 2 Oberson, André, à Guin.
- 7 primes de 2<sup>me</sup> classe de 25 francs.
- 1 Bovet, Louis, laitier, à Chésopelloz.
  - 2 Mettraux, laitier, à Rœmerswyl.
  - 3 Diesbach, Louis, à la Schurra.
  - 4 Aebischer, Peter, à Schaufels (Heitenried).
  - 5 Wæber, Ulrich, à Schmitten.
  - 6 Reidy, Frantz Peter, à Lanthen.
  - 7 Demierre, Auguste, à Corninbœuf.

**Romont, le 14 avril.**

VIEUX TAUREAUX

3 primes de 2<sup>me</sup> classe de 100 francs.

- 1 Dumas, frères, à Sommentier.
- 2 Grandjean, Joseph, aux Ecasseys.
- 3 Blanc, Joseph, à Villaz-St-Pierre.

4 primes de 3<sup>me</sup> classe de 70 francs.

- 1 Clerc, Pélagie, à Vuisternens.
- 2 Perroud, frères, à La-Neirigue.
- 3 Rhème, Alexandre, à Lussy.
- 4 Droux, François, à La-Joux.

TAUREAUX DE 1 A 2 ANS

7 primes de 2<sup>me</sup> classe de 50 francs.

- 1 Rial, Joseph, à Siviriez.
- 2 Pury, Martin, à Middel.
- 3 Donzallaz, frères, à Villaraboud.
- 4 Margueron, »
- 5 Chatton, frères, à Romont.
- 6 Menoud, Jacques, juge, à La-Magne.
- 7 Python, Xavier, Chavannes-sous-Romont.

GÉNISSES

12 primes de 2<sup>me</sup> classe de 50 francs.

- 1 Vauchez, Jules, à Villariaraz.
- 2 Clément, Paul, à Villaranon.
- 3 Menoud, Alexandre, aux Ecasseys.

- 4 Perroud, frères à La-Neirigue.
- 5 Menétray, Auguste, à Chavannes-sous-Romont.
- 6 Société de Drognens (Giroud, gérant).
- 7 Python, Jean-Joseph, à Grangettes.
- 8 Delabays, frères, à Châtelard.
- 9 Python, Xavier, à Chavannes-sous-Romont.
- 10 Jaquaz, frères, à Villaz-St-Pierre.
- 11 Franc, Antoine, à Massonnens.
- 12 Deillon, frères, à La-Joux.

VERRATS

1 prime de 1<sup>re</sup> classe de 40 francs.

- 1 Moret, Apollinaire, à Villarimboud.

4 primes de 2<sup>me</sup> classe de 25 francs.

- 1 Société de Drognens.
- 2 Demierre, Nicolas, à Montet.
- 3 Bavaud, Vital, à Vuarmarens.
- 4 Droux, François, à La-Joux.

**Morat, le 15 avril.**

TAUREAUX DE 2 ANS

1 prime de 2<sup>me</sup> classe de 100 francs.

- 1 Riesenmey, Samuel, au Lœvenberg.

3 primes de 3<sup>me</sup> classe de 70 francs.

- 1 Etter, Jean, à Lourtens.
- 2 Etter, Jean, à Courgevaux.
- 3 Burla, Daniel, à Cressier.

TAUREAUX DE 1 A 2 ANS

5 primes de 2<sup>me</sup> classe de 50 francs.

- 1 Bongard, Dominique, à Cressier.
- 2 Schwab, François, à Courtepin.
- 3 Ritz, Samuel, à Liebistorf.
- 4 Auderset et consorts, à Cressier.
- 5 Johner, Gottlieb, à Jentes.

GÉNISSES

7 primes de 2<sup>me</sup> classe de 50 francs.

- 1 Bise, Joseph, à Cressier.
- 2 Auderset, Jean, à Cressier.
- 3 Burger, Pierre, au Ziegerli.
- 4 Mæder, Frédéric, à Lourtens.
- 5 Ritz, Samuel, à Liebistorf.
- 6 Bongard, Dominique, à Cressier.
- 7 Progin, Emile, à Cormérod.

VERRATS

5 primes de 2<sup>me</sup> classe de 25 francs.

- 1 Riesenmey, Samuel, au Lœvenberg.
- 2 Mæder, Jacob, à Wallenried.
- 3 Benninger, Jacob, à Jentes.
- 4 Tschopp, frères, au Grand-Guschelmuth.
- 5 Johner, Gottlieb, à Jentes.

## Histoire d'un drapeau.

Extrait du Journal de M. Brendler.

(Suite.)

M. Visetely alluma une torche en cire qui se trouvait sur une table et me précéda dans les dédales du Palais, pour arriver à la sortie donnant sur la cour. En passant dans un couloir à ogive sarrasine, M. Visetely me fit remarquer un grand nombre d'écrits arabes, tracés, me disait-il, de la main même du Mahdi. Je m'arrêtai un instant pour examiner ces curieux autographes.

Il y avait des proclamations à l'armée, des récits de divers combats, des pensées philosophiques toutes marquées au sceau du bon sens et de la foi mahométhane.

Je lus, à la hâte, les maximes suivantes :

« Les savants sont sur terre comme les étoiles au ciel. »  
« La science est la vie des cœurs et le flambeau des yeux »  
« Celui que fait vivre la sagesse ne meurt pas. »

Ce ne sont pas là les pensées d'un homme ignorant, barbare et fanatique.

Puis dans une proclamation à ses soldats, le Mahdi disait :  
« Levez haut vos têtes, lancez-vous comme la foudre sur les ennemis de votre patrie. Les martyrs auront un paradis aussi vaste que les cieux et la terre. La chaleur fera fondre les Anglais et le simon les emportera. »

Je ne pus résister à la tentation de m'emparer d'un de ces autographes. Je le pliai dans mon portefeuille avec l'intention de l'envoyer à la bibliothèque du palais fédéral.

Les clameurs du dehors s'approchaient, nous nous hâtâmes de descendre à la cour.

Au même moment arrivait le Mahdi précédé de torches. En un clin d'œil la vaste cour fut inondée de brillants cavaliers, de soldats, de fellahs et de femmes. La foule criait : gloire au grand Mahdi, au héros des héros, au lion de la vallée, au vainqueur des vainqueurs, etc. etc..

Le Mahdi, d'un geste majestueux, congédia tout le monde et descendit de cheval avec une légèreté de clown.

Je me tins près de la porte principale pour être sous les yeux du maître lorsqu'il entrerait.

Ses grands yeux de velours me fixèrent aussitôt ; je crus remarquer un rictus bienveillant à sa bouche. Il était sans doute enchanté qu'un Européen eût assisté à son triomphe.

— Illustre et puissant Cheik, lu dis-je, permets-tu que ma langue exprime une pensée et un désir qui ont hâte de sortir de mon cœur ?

— Parle en toute liberté, répondit le Mahdi, je te l'ai déjà dit, tu es un frère.

— Je raconterai quand je serai de retour dans les froids pays du Nord, le glorieux spectacle dont je viens d'être témoin.

Le Mahdi sourit.

Je continuai.

— Mais j'ai hâte de revoir mon pays natal. J'ai appris que l'officier anglais parlementaire du général Gordon va retourner auprès de son chef à Khartoum ; je viens te demander l'autorisation de l'accompagner. J'ai intention de reprendre le chemin de Souakim par Khartoum, avec un sauf-conduit écrit de ta main.

— Je regrette que tu me quittes si vite, mais il sera fait selon tes désirs. As-tu quelque chose autre à me demander ?

— Précisément, illustre Mahdi, ton cœur noble et généreux comme celui du lion, m'avait promis de m'accorder la première faveur que je lui demanderais en récompense des quelques services que j'ai rendus à tes fidèles serviteurs Beni-Assoum et Azouar que tu avais envoyés à la recherche du drapeau des prophéties.

— Cela est vrai, que désires-tu ?

— Tu as comme esclaves dans ta maison, cinq de mes compatriotes et quatre sœurs de charité qui se trouvaient dans l'armée de Hicks-Pacha, lorsque ton bras puissant a terrassé ce général Anglais. Je te demande de leur rendre la liberté et de leur permettre de partir avec moi.

Le Mahdi parut irrité de ma demande ; ses sourcils se contractèrent ; puis, se remettant et réfléchissant un moment, il me dit d'un ton bienveillant :

— Frère, la faveur que tu me demandes est imprévue et me contrarie. Je ne puis, en ce moment, renvoyer les bonnes religieuses, ces filles du ciel, sans avoir trouvé quelqu'un d'autre pour soigner mes blessés comme elles le font. Je les expédierai au Caire, par la première caravane qui partira pour Dongola. Quant à tes cinq compatriotes, ils sont libres et partiront avec toi et l'officier du général Gordon. Je préparerai le sauf-conduit pour Souakim. Le Mahdi n'a qu'une parole. Adieu, que la nuit te soit favorable.

Le Mahdi entra au palais avec sa suite.

M. Visetely qui m'attendait, m'embrassa et pleura de joie en apprenant le résultat de mon entrevue.

Je l'engageai à venir coucher dans ma tente.

— Non, me dit-il, je ne veux pas m'éloigner du palais ; je ne suis pas tranquille, je vous l'ai déjà dit. Il y a quelque chose de mauvais dans l'air, je le sens. Tout près d'ici, au bord du Nil, il y a un petit massif très touffu de cedrats, poivriers, tamaris et cactus. Je m'y suis organisé une petite couchette avec des feuilles et des branches. C'est là que j'irai m'abriter jusqu'au moment de notre départ. Vos compatriotes seuls connaissent mon gîte.

Nous entendîmes tout-à-coup un grand bruit de voix d'hommes venant de l'appartement du Mahdi.

Nous prêtâmes l'oreille ; c'était les chefs arabes de la suite du Mahdi qui prétaient serment de fidélité au fameux drapeau bullois et l'acclamaient.

Nous nous regardâmes en riant, M. Visetely et moi, puis nous nous séparâmes.

Un quart d'heure après, je rentrais dans ma tente après avoir parcouru les rues de Chendy qui étaient redevenues désertes et silencieuses.

Il était une heure du matin.

(A suivre.)

## VARIÉTÉS

L'aspérule odorante.

Au commencement de mai, nos bois sont tapissés de cette petite fleur blanche qui a nom jasperule odorante, ou muguet des bois, ou thé suisse, que les Allemands appellent *Waldmeister*. Dans la Suisse allemande et en Allemagne c'est fête et plaisir pour les enfants pendant la cueillette de cette fleur.

On la fait infuser avec du vin ou de l'eau sucrés, pendant 2 ou 3 heures, dans une soupière qu'on couvre et on obtient une boisson très aromatique qui fait les délices non seulement des enfants mais aussi des grandes personnes.

Feu M. Chenaux, R<sup>d</sup> doyen de Vuadens, introduisait une fleur ou deux d'aspérule dans le vin qu'il mettait en bouteille et le vin prenait un arôme très agréable.



**La brochure de M. Louis Gérard.**

Nous avons parcouru le travail de M. Gérard à Estavannens concernant l'histoire de la Gruyère. Nous espérons en faire plus tard une critique quelque peu complète.

Mais dès aujourd'hui nous tenons à remercier M. Gérard pour son intéressante étude. M. Gérard est gruyérien de cœur et d'âme : on sent en lui la fibre patriotique.

Comme il est vraiment regrettable que ces fameuses résolutions de l'assemblée de la Chavonnaz aient été entravées ou détournées de leur réalisation par les intrigues de Berne et de Fribourg; et comme il avait raison, *Chalamala*, lorsqu'il disait

au comte : *Seigneur, les Bernois vous cuiront votre grue dans un chaudron de Fribourg!*

Nous formerions pourtant avec le Pays d'En Haut, Gessenay, Palézieux, Oron, etc. un canton suisse, si la chose avait réussi.

**VARIÉTÉS.**

**A l'école de recrues.** — *Le sous-officier* : Pourquoi les bataillons sont-ils composés de quatre compagnies?

Réponse : « Pour que les fourriers puissent faire un *Chriltzjass* ».

**Un remède indispensable** est le Bitter ferrugineux de J. P. Mosimann (Voir l'annonce). (H 2 Y)

Au Dépôt du remède Ménard contre le gonfle, à Bulle.

J'étais appelé hier par un voisin qui avait une vache gonfle pour avoir mangé du trèfle en herbe. On avait donné à la vache du pétrole et essayé des autres moyens vulgaires. Rien n'y avait fait; la pauvre bête commençait à râler et à chanceler. Il me vint alors à la pensée que l'automne passé j'avais déjà sauvé du gonfle une de mes vaches avec le liquide Ménard. J'ai été chercher mon reste de flacon; nous en avons administré la dose indiquée par quatre ou cinq gorgées. Avec les dernières gorgées l'animal s'est senti mieux; au bout de 10 minutes à quart d'heure il était complètement remis.

Je vous donne cette déclaration pour que vous puissiez la publier, convaincu qu'en faisant connaître ce précieux remède à mes concitoyens je leurs rends service.

Villars-d'Avry, le 7 mai 1885.  
Léon BERTSCH, Inspecteur de bétail.

**Exposition ornithologique de Fribourg.**

Liste des Numéros gagnants à la Tombola du 6 mai 1885.

7929	4591	7910	3681	5132	2371	4340	1898	3870	6005	6348	6034	5590
6833	6793	7441	4442	5020	5469	7433	1178	3765	5488	468	7070	5567
3959	5350	515	3645	1681	3045	8	5357	5956	6064	7909	2323	5965
3204	3921	7360	6735	1451	7577	3192	3195	385	1122	1061	7990	131
6385	218	4854	3685	3833	3227	4139	3878	4750	5477	2423	650	5463
2896	643	5229	570	7424	7029	2496	3277	5272	4282	5615	2563	7625
1471	2908	6047	1449	4697	7476	4266	7163	7503	332	3699	2632	6268
4689	7224	1567	4071	5728	4614	7332	1579	6866	513	943	1140	7724
5831	2650	4666	7988	676	4429	3493	5036	6162	7692	1052	3444	6487
771	7636	1485	6513	5815	4299	234	370	3810	4228	4121	7799	1150
7186	1172	4383	316	6046	1337	5697	4220	888	1161	5331	1939	6932
3916	2947	6432	5826	4790	168	779	5455	840	2453	7086	7867	7797
3965	7619	7794	5116	1925	2124	6461	477	4201	778	7835	4804	6542
2027	7683	5264	7914	4229	3736	6108	2178	971	4315	3819	1915	7860
1027	5374	7144	1110	630	6824	3594	7319	5616	6497	3422	6009	4411
3205	5973	5587	470	6165	2097	829	6324	2878	5850	1875	7420	3794
245	700	2128	4445	3391	3261	2278	6675	1502	1552	5188	5740	7680
1748	2914	5169	2527	5913	2726	364	1211	4627	816	4111	5539	2074
7705	5450	398	3718	7601	7658	2626	6516	6230	5309	649	3183	1522
6505	4253	5315	1686	1003	4948	4529	5047	5571	431	4070	3723	251
5847	1339	7934	7574	6216	3360	1791	3484	3885	472	4844	2921	712
6021	7976	3630	1170	6842	3093	6879	7014	7702	6224	206	3989	5575
4239	5134	1660	4444	5291	6965	2344	6724	953	4011	3849	1987	3928
2975	3655											

Les lots gagnés peuvent être retirés chaque jour au local de l'Exposition de 2 à 4 heures de l'après-midi jusqu'au 14 courant, soit personnellement, soit par l'envoi au Comité des billets gagnants. (H 346 F) [1459]

Les lots non retirés à partir du 15 Mai demeurent la propriété de la Société.

**Avis aux Dames.**

Façon de nattes depuis fr. 1.50. — Nattes toutes en cheveux depuis fr. 2. — Achat de cheveux coupés et tombés, à des prix avantageux, chez

Aimé Margot, Coiffeur-Parfumeur, maison de M<sup>me</sup> Placide MOURA, à Bulle.

1461]

**FERBLANTERIE**

Couverture de bâtiments en tuiles, ardoises, zinc, etc.

DÉPOT D'ARDOISES DU VALAIS.

Baignoires et bains de siège, boilles à lait en tôle étamée.

Location de couleuses avec foyer portatif.

ASSORTIMENT DE FERBLANTERIE DE CUISINE.

Lampisterie, tubes et mèches.

Réparations en tous genres. — Etamage tous les samedis.

Le soussigné se recommande à la bienveillance de sa clientèle et du public dont il cherchera toujours à mériter la confiance par un travail soigné et des prix modérés. [1254]

Jules PASQUIER, ferblantier.



**Météorifuge Ménard**

Désormais plus rien à craindre de la météorisation (gonfle) des ruminants. Le liquide météorifuge Ménard frères, à Thouars, dép. des Deux-Sèvres, France, guérit instantanément et infailliblement cette affection.

Le prix du flacon est de 4 francs. Avec un flacon on peut opérer 7 à 8 fois. C'est donc 50 ou 60 centimes qu'il en coûterait de sauver la vie à une vache ou un bœuf météorisé.

Il ne sera donc aucun propriétaire de bétail, prudent et soucieux de ses intérêts, qui veuille rester sans avoir en provision chez lui un ou quelques flacons du liquide météorifuge Ménard.

Dépôt à l'imprimerie de « La Gruyère ».

Des brochures explicatives et des prospectus sont à la disposition des éleveurs.

**PARATONNERRES.**



Spécialité d'installations EN TOUS GENRES.

Système perfectionné; matériaux de 1<sup>er</sup> choix; construction éprouvée par une longue expérience; solidité garantie de bonne conductibilité.

Ornementation à volonté. Vérifications et Réparations.

ETUDES, RENSEIGNEMENTS ET DEVIS SUR DEMANDE.

Installations nombreuses; listes et références à disposition.

Louis Fatio, Constructeur 14, St-Roch, 14 Lausanne.

Fournisseur de l'Etat et de plusieurs autorités et administrations. [1391]

**Un remède indispensable de famille**

est le Bitter ferrugineux (Eisenbitter) de J. P. Mosimann, pharmacien à Langnau, Emmenthal. Ce médicament est composé d'herbages les plus recherchés des montagnes de l'Emmenthal, c'est un fortifiant très-actif qui renouvelle le sang et donne au visage sa fraîcheur naturelle. — La bouteille pour la cure de 4 semaines ne coûtant que 2 fr. 50, le rend accessible à toutes les bourses. (H 1 Y) [1241]

Dépôts dans les pharmacies : à Bulle, Gavin; Romont, Robadey.

**GRANDE ECONOMIE**

**AVIS AUX AGRICULTEURS**

**Lactina de la Plaine Suisse**

pour l'élevage et l'engrais du jeune bétail.

Produit perfectionné supérieur et n'ayant rien d'analogue avec les précédents produits.

Concessionnaires exclusifs pour la Suisse et l'étranger :

GONET frères à Morges (Suisse).

Se vend en sacs plombés aux dépôts suivants : Emile Délosea, négt. à Morat; J. A. Philipponaz, négt. à Fribourg; Ch. Meyer, négt. à Bulle; Joseph Chavallaz, négt. à Romont. (H 573 x) [1285]

**Paratonnerres**

Spécialité de paratonnerres pour églises, cheminées à vapeur et bâtiments en tous genres, selon prescription de la loi. — Réparations et essais électriques des vieux paratonnerres.

Ouvrage prompt et garanti. Prix modérés.

J. Suter, constructeur,

1428] Hôtel des Alpes, à Bulle.

**Chez J. MOREL-BADOUX à Bulle.**

Farines diverses, Maïs, Son et Avoine.

Tourteaux de sésame, 1<sup>re</sup> qualité. [558]

De nombreuses attestations de médecins et personnes privées prouvent que

**Cors aux pieds**

durillons, cals, verrues, se détachent sûrement, sans douleur et sans corrosion en les frottant au moyen d'un pinceau avec de

**l'Acétine** du pharmacien W. WAUKMILLER.

A recevoir la boîte à fr. 1.50.

DÉPÔTS: chez GUSTAVE COMTE, pharmacien, à ROMONT; H. WETZSTEIN, pharmacien, à CHATEL-ST-DENIS.

Pour la fondation d'autres dépôts, prière de s'adresser à M. A. G. Visino à Romanshorn. (M à 190 M) [1325]

**C. BROILLET**

Médecin-Chirurgien-Dentiste

à Fribourg, sera à Bulle, Hôtel des Alpes, tous les premiers jeudis (jour de foire) et troisièmes jeudis de chaque mois. (H 154 F) [1304]

En vente chez les libraires M. Baudère à Bulle et M. Labastrou à Fribourg, la brochure :

● Lettre sur l'armée fédérale ● par le général Castella. PRIX 30 CENT. [1425]

**Chien égaré.**

Jeudi matin, un chien courant tacheté gris, blanc et brun, petite taille, s'est égaré depuis Villars-sous-Mont.

Le ramener contre récompense à Villars-sous-Mont, chez M<sup>me</sup> Philomène THORIN, ancienne pinte. [1464]



PRIX DE L'ABO.

Pour la Suisse: 1

» » 6

Pour l'Etranger: 1

Prix du Numé

On s'abonne à tot de pos

B

La man

Nous annon medi dernier, les mameluks Bourgknecht.

Cet acte d'naire aussi ém M. Louis Bouv profonde indign pitale.

On avait bie la loge noire a cution de M. dance en polit on croyait qu' raient que diff titulaire et qu s'y opposeraie

Rien n'y a f ses aptitudes knecht a été r par une jeune suel, par un t fils de M. Mod fois été dégom

que temps apr tristes maîtres

Aussi la par bourg, celle qu encore contam manche soir p beaux devant l regretté pour sympathie et s protester contr taires qui nous

Plus de 600 est parti de la

FEUILL

DA

An seizième s spacieuses et un Au lien de ces guel de la contr phe le génie de res ponts de boi passerelles et de les localités habi boteux, profonds chers informés e rones; on voyag port des marchan en automne, à de